

**Contribution de la MOT à la consultation
du Comité des Régions sur la
Communication COM(2012) 728 final
Vers un cadre de qualité pour les stages**

Janvier 2014



Contribution de la MOT à la consultation du Comité des Régions sur la Communication COM(2012) 728 final

Vers un cadre de qualité pour les stages

I. Introduction

Nous avons été interpellés par votre proposition de consultation au sujet des stages en Europe car il s'agit d'un domaine d'action propre aux coopérations transfrontalières que nous accompagnons.

Présentation de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) :

La Mission Opérationnelle Transfrontalière, créée en 1997, est à la fois une association et une structure interministérielle française qui a pour objectif principal de faciliter la réalisation de projets transfrontaliers. Ses missions sont l'assistance opérationnelle aux porteurs de projets transfrontaliers (montage de projets, structuration juridique, études, etc.), la mise en réseau, l'aide à la définition de stratégies d'ensemble en matière de coopération transfrontalière et la conduite de projets européens. Elle réunit au sein de son réseau des collectivités territoriales et leurs groupements, des associations, des structures transfrontalières, des grandes entreprises, des Etats... impliqués dans la coopération transfrontalière et situés de part et d'autre des frontières. Elle compte une soixantaine d'adhérents, issus de 11 pays européens.

Site Internet : www.espaces-transfrontaliers.eu

En effet, les autorités locales des zones frontières sont appelées à prendre en compte les problématiques de la mobilité des habitants, en lien avec les réalités du marché de l'emploi élargi au-delà de la frontière et de la qualification des personnes.

Les frontaliers bénéficient d'un contexte tout à fait avantageux pour 'vivre l'Europe au quotidien', et l'expérience de la mobilité leur est à portée de main, mais les obstacles (juridiques, administratifs, économiques ou culturels...) sont encore nombreux.

Nous souhaitons mettre en avant ce sujet relativement aux contextes spécifiques des territoires transfrontaliers, où des solutions d'améliorations sont recherchées, essentiellement à travers la coopération entre les acteurs.

II. Contribution de la MOT

II.1. Introduction

Les enjeux de la coopération transfrontalière en matière d'éducation et de formation

Parallèlement aux efforts européens pour favoriser les équivalences entre les certifications des différents Etats membres et valoriser les initiatives d'inter-culturalité et de mobilité européenne, les territoires transfrontaliers développent des logiques particulières, étroitement liées à la réalité de leur marché du travail et de l'emploi ainsi qu'au besoin d'ouverture à l'autre des populations voisines.

S'il est vrai que l'idée de "la formation et la connaissance sans frontière" sous-entend l'accès au mode de vie et à la culture de l'Etat voisin, les difficultés d'intégration culturelle sont liées principalement à la connaissance limitée de la langue du voisin. Dans d'autres cas, les territoires transfrontaliers partagent une même langue, facteur unifiant. Les initiatives dans ce sens développent une cohésion territoriale et culturelle transfrontalière.

Cependant, le soutien des autorités nationales d'éducation est nécessaire pour faciliter la définition de parcours de formation conjoints entre les pays frontaliers. Cet appui, faisant écho aux démarches locales et régionales, permet de surmonter les obstacles administratifs et juridiques relatifs aux passages des frontières.

Les différentes 'cultures' et usages par rapport aux stages et apprentissages, le manque de référentiels communs sur les métiers et les formations ainsi que la difficulté à obtenir une validation des expériences acquises en entreprise n'encouragent ni à la mobilité ni à la formation transfrontalières.

La formation professionnelle, les stages et l'apprentissage

Tandis que la formation professionnelle est conditionnée aux politiques des bassins d'emploi et de vie transfrontaliers, sa programmation est prioritairement nationale, ce qui entrave les projets de transmission des savoirs et savoir-faire.

Chaque adulte salarié ou demandeur d'emploi entrant en formation professionnelle continue reste régi par son système national qui lui confère statut, indemnités et reconnaissance des diplômes et des compétences.

On pourra envisager de doter l'adulte en formation transfrontalière d'un statut de "stagiaire transfrontalier de la formation professionnelle continue".

En complément des dispositifs d'harmonisation européens, des accords ou conventions bilatérales sont alors nécessaires, à différents niveaux mais essentiellement entre les organismes et les autorités de formation.

Par rapport au contenu des formations et aux cursus, les coopérations visant le rapprochement des parcours de formation et la modularisation de l'offre de formation transfrontalière peuvent se développer, impliquant les acteurs socio-économiques sur le territoire.

En matière de stages, les éléments suivants prévus dans la 2^e phase de consultation sur la Communication COM(2012) 728 final Vers un cadre de qualité pour les stages (§5.1) sont particulièrement importants pour le contexte des territoires transfrontaliers :

- Modèles de conventions de stage transfrontaliers : critères approuvés par les partenaires de part et d'autre de la frontière
- Transparence des Droits et obligations du stagiaire, de l'employeur et de l'établissement d'enseignement : il faudrait prévoir d'établir systématiquement des documents d'information sur les règles du pays voisin, avec traductions
- Objectifs et contenu: objet d'un travail de comparaison et rapprochement entre les autorités de la formation (par exemple, par la technique de modularisation des formations, au minimum à travers des accords sur les correspondances des parcours, par filière)
- Approche de partenariat : cette logique partenariale préconisée correspond aux démarches de coopération transfrontalière abouties et devrait être renforcée

Ces mêmes partenaires auraient pour objectifs également de définir le champ d'application de l'initiative (inclusion des stages sur le marché libre, etc) et les critères de qualité, tel qu'il est évoqué dans la COM (Introduction), selon les spécificités du territoire transfrontalier de référence.

Exemples de projets de coopération transfrontalière concernant les stages

Dans les territoires transfrontaliers, plusieurs dispositifs expérimentaux se concrétisent, sans toutefois atteindre l'objectif de cursus co-diplômants ou conçus dès le départ avec des principes de réciprocité. En général, le diplôme est obtenu dans un pays et la pratique professionnelle est exercée tout ou partiellement dans l'autre.

Le **Certificat Euregio** est un projet inscrit dans le cadre de la Région métropolitaine trinationale du Rhin Supérieur (espace international rapproché dans trois régions : l'Alsace, la Suisse du Nord-ouest et les Pays de Bade et du sud du Palatinat)

De manière concertée, il offre l'opportunité à tous les apprentis et élèves de lycées professionnels français, allemands et suisses du Rhin Supérieur d'effectuer dans cet espace une période de formation en entreprise à l'étranger de quatre semaines minimum. Le certificat est reconnu par toutes les instances de la zone du Rhin supérieur, il est pris en compte pour l'obtention de l'« Europass mobilité » en France. Il est piloté par le groupe « Formation professionnelle » de la Conférence du Rhin Supérieur qui est constitué de membres des administrations chargées des enseignements professionnels et des chambres consulaires des 3 régions frontalières.

<http://www.mobileuregio.org>

Dans le cadre du **Grand Genève** (coopération franco-suisse), des travaux communs sont portés par les acteurs de l'emploi et de la formation (Canton de Genève, Maison Economie Développement de l'Agglomération d'Annemasse, etc) afin de rapprocher les systèmes-métiers. Par exemple, des projets transfrontaliers sont développés pour la modularisation des parcours ou en matière d'accueil de stagiaires de part et d'autre de la frontière dans le secteur social (concernant les professions suivantes : aimateur/trice socioculturel, assistant/e social/e, moniteur/trice ou éducateur/trice spécialisé/e).

L'**Université de Pau et des Pays de l'Adour** (UPPA) développe sa politique de coopération internationale dans le cadre de son environnement transfrontalier (avec ses voisins en Pays basque espagnol, Navarre, Aragon...). Parmi les actions phares de la coopération transfrontalière, on retrouve le renforcement de la mobilité étudiante en université et en entreprise par le biais des stages. Afin d'accroître la mobilité des étudiants de la zone transfrontalière et de leur permettre d'acquérir une première expérience de travail à l'étranger, a été créé un réseau de contacts d'entreprises et Chambres de commerce et un accompagnement spécifique pour la recherche de stage.

Le projet **Transversalis**, fédère 8 institutions d'enseignement supérieur et de recherche de la zone transfrontalière franco-espagnole autour de 7 actions. Parmi elles, les bourses de stages, visant l'insertion professionnelle des étudiants de Master dans les entreprises du territoire transfrontalier. Une action menée par l'Université de Gérone (pilotage), l'Université Toulouse II et l'Université de Saragosse. <http://www.transversalis-pireneus.fr>

Le **Centre d'aide à la mobilité transfrontalière dans la formation professionnelle et technologique** – CAMT- de Dillingen, en Sarre est conçu pour accompagner les jeunes franco-allemands qui souhaitent réaliser une partie de leur formation professionnelle ou technologique dans le pays voisin. L'offre s'adresse : aux élèves de Bac Professionnel ou BTS (FR) qui souhaitent effectuer une partie de leur période de formation en milieu professionnel en Sarre via des stages en entreprise ; aux apprentis allemands souhaitant réaliser une partie de leur apprentissage dans une entreprise française. <http://www.saarland.de>